



Séance du 27 août 2015

| Nombres de membres | | |
|--------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 09 | 09 |

Présents

: MM
GARNIER
R

Roger,
CHEVRIER
Eric,

GOUGEON Léandre, MORIN Alain, LEBLANC Stéphanie, GUÉDÉ Philippe,

MAINGARD Dominique, MOTTIN Emmanuelle, SONNET Anne formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept août à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger GARNIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 août 2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 18 août 2015.

Absents excusés : BABIN Laurent, MILLE Julie

A été nommé secrétaire : Anne SONNET

Adoption du PV de la séance du 28 juillet 2015 : Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2015 est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

**D2015-08-01
VALIDATION DU PEDT**

Monsieur le maire rappelle que le versement du fonds de soutien de l'Etat à la mise en œuvre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) est subordonné à la rédaction d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) dès l'année scolaire 2015/2016.

Il présente le document élaboré par monsieur Alain MORIN, adjoint.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance,

VALIDE le PEDT présenté.

CHARGE monsieur le maire de le transmettre après signature au service compétent de l'inspection académique.

**D2015-08-02
ACQUISITION D'UN COPIEUR POUR L'ECOLE LUCIE AUBRAC**

Monsieur le maire rappelle que certaines fonctions du copieur utilisé à l'école Lucie Aubrac ne fonctionnent plus. Le matériel n'ayant plus de contrat de maintenance ne pourra être réparé. Il présente des devis pour l'acquisition ou location d'un nouveau matériel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise TOUILLER de Laval pour l'acquisition d'un nouveau copieur

KYOCERA pour un montant de 2 450 € H.T. (livraison et installation comprises). Un contrat de maintenance reprenant les conditions tarifaires de celui de la mairie sera étendu à cette acquisition.

CHARGE monsieur le maire des démarches afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan des locations de la salle pour l'année 2015 et en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier les tarifs de la location de la salle Communale de la façon suivante à compter du 1^{er} janvier 2016 :

| TYPE DE LOCATION | TARIF POUR HABITANTS DE MONTREUIL-POULAY | TARIF POUR HABITANTS HORS COMMUNE |
|---|--|--------------------------------------|
| VIN D'HONNEUR | 53 € | 80 € |
| LOCATION GRANDE SALLE | 110 € | 160 € |
| LOCATION PETITE SALLE | 42 € | 48 € |
| LOCATION GRANDE SALLE + PETITE SALLE | 137 € | 205 € |
| CUISINE | 70 € | 78 € |
| VAISSELLE | 0.48€ | 0.48€ |
| ELECTRICITÉ | 0.27 € KW consommé | 0.27 € KW consommé |
| ASSOCIATIONS | 62 € Il sera accordé 1 gratuité par an et par association pour la location de la salle sans la cuisine. | |

Electricité : facturée 0.27euro par KW consommé

Vaisselle cassée ou manquante : sera facturée suivant le tarif figurant dans le contrat de location

Ménage : A la charge de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas correct, il sera facturé 10 € par heure de ménage effectuée par l'agent d'entretien.

Dégradations : Facturée aux organisateurs.

Acompte : Il sera demandé un acompte lors de la réservation de la salle. Il correspond au type de location de la salle.

Ex : Location de la grande salle + la petite salle pour un habitant de la commune, l'acompte sera de 137 €

Responsable :

➤ Mme BUSSON Christelle (Visite de la salle, distribution de la vaisselle, remise des clés, état des lieux de fin de location) ☎ 02.43.00.89.23 (salle) 02.43.04.45.14 (personnel)

Réservations : Mairie de MONTREUIL-POULAY au 02.43.00.83.06

- il sera précisé dans le contrat de location qu'il est strictement interdit de dormir dans la salle.
- il est sollicité de plus que soit indiqué sur les contrats que les locataires doivent apporter le nécessaires de ménage (éponges, serpillères, produits d'entretien).

DIVERS

- ☞ Réunion d'information le jeudi 3 septembre 2015 à 20 H à St-Fraimbault de Prières à destination de l'ensemble des conseils municipaux pour présentation de la fiscalité de Mayenne Communauté.
- ☞ A noter : Elections régionales les dimanche 6 et 13 (si 2nd tour) décembre 2015
- ☞ Repas du CCAS – samedi 19 septembre 2015